L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 11 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXII—Suite.

—Encore, reprit-il, si je savais d'où vient le danger. Quel est cet homme, ce démon? Oh! demain je connaîtrai son nom. Ami de M. Peyraud, de ce Dumas qui était témoin de mon adversaire, j'ai son signalement dans la tête, je le reverrai en face, et cette fois, je ne tremblerai plus. Cela n'est rien, un homme ne pèse pas dans ma destinée.

Il fit un geste effrayant, en l'accompagnant d'un sifflement des lèvres.

—Que dois-je faire?

Il fit quelques pas dans la chambre, méditant.

—Eh! pardieu! ces ennemis-là sont des amis de Peyraud, de Peyraud qui aime Paula de Versannes; que je tienne la jeune fille en mon pouvoir, et ils seront réduits à l'impuissance; mes garanties seront l'honneur de la mère, la vie du père et le nom de ma femme. Oui, c'est cela, entre eux et moi, je la placerai, elle, et je leur dirai: Avant que vos coups m'atteignent, il vous faudra percer le cœur de celle que vous défendez!

Il se redressa en riant:

—Ah! messieurs les Parisiens, vous voulez lutter contre moi! Vous avez surpris je ne sais quels secrets et vous vous croyez forts! Attendez, je puis n'être pas de Pretz; je suis de Bronze et je vous jure que vous ne me jetterez pas à bas... Essayez de m'ébranler et je vous écrase tous!...

De son poing fermé, il menaçait ses ennemis absents. En vérité, il était beau dans son exaltation fébrile. On sentait le combattant décidé à tout, à la mort même, mais que rien ne détournerait de sa voie.

—La Huguette, dit-il, de quoi écrire!

Promptement, elle lui remit ce qu'il demandait.

—Quelques mots à M. de Versannes, murmurait-il en écrivant, et le mariage aura lieu dans huit jours.... Pardieu! j'avais oublié un argument qui me revient en mémoire et qui ira droit au cœur de mon cher beau-père.... A huitaine, ma belle Paula.....et le marquis Lucien de Pretz, devenu votre heureux époux, sera inattaquable.

Par une sorte d'intuition diabolique, il raisonnait juste.

Qu'il réussit à traîner Paula à l'autel, et Jean Peyraud était réduit à l'impuissance.... Desmare fût-il prêt à prouver que Lucien de Pretz était un assassin, lui serait-il permis de lancer cette accusation contre le mari de Mlle de Versannes!

Lucien relut sa lettre qu'il avait rédigée de façon à exalter les idées chevaleresques du vieux comte.

—Appelez Kédas, dit-il à la Huguette.

Elle ouvrit la porte et alla dans la pièce voisine.

Quelques minutes se passèrent. Elle rentra seule.

—Eh bien! Kédas! où est Kédas? demanda brusquement Lucien.

—Mais je ne sais, balbutia la Huguette, je ne le vois pas....

Une étrange inquiétude s'empara de Lucien.

Il courut à l'antichambre. Kédas avait disparu.

—Allons donc! fit-il en passant la main sur son front, il ne peut être loin....

Il se pencha et aperçut le groom qui mettait le cheval à l'écurie.

Il le siffla. Le groom monta;

—As-tu vu Kédas? demanda-t-il.

—Oui, monsieur le marquis, il y a dix minutes environ, il est sorti de la maison... il semblait très pressé.

—Bien, dit Lucien.

Il revint vers la Huguette.

—Vous avez entendu! Khédas s'est enfui!

—Bah! fit-elle, un sourd-muet.

Lucien la regarda, parut prêt à parler, puis, brusquement, haussa les épaules et se tut.

Le lendemain matin, Lucien de Pretz dormit tard. Chez lui, la nature fortement ébranlée avait repris rapidement ses droits; plusieurs nuits passées au jeu ne pouvaient rien sur cette organisation robuste, une émotion vraie, profonde l'épuisait. Mais telle était sa vigueur qu'après ces quelques heures de repos, son visage avait repris son calme, et que rien ne paraissait sur ses traits des agitations convulsives de la nuit.

La Huguette avait couché sur le tapis, en travers de sa porte.

Il la trouva anxieuse, troublée. Elle se souvenait, et des terreurs poignantes tenaillaient son esprit. Lucien feignit de n'y prendre point garde. Le grand comédien avait reparu: il semblait avoir perdu tout souvenir de ce qui s'était passé.

—Point de nouvelles de M. Peyraud? demanda-t-il?

—Non, fit-elle en baissant la tête.

—J'avais raisonné juste, pensa Lucien. Ils ont peur de moi et n'osent point m'attaquer en face.

Il se fit servir un frugal déjeuner, but peu, puis se leva et prit son chapeau.

—Vous sortez? dit la Huguette.

—Je vais réparer les fautes commises, répondit-il en souriant.

—Et.... vous êtes certain du succès?

—Mes armes se sont-elles émoussées depuis hier?

Il s'était vêtu plus élégamment encore que de coutume. Et, à vrai dire, c'était un charmant cavalier, avec son teint pâle, et son sourire hautain et ses allures de grand seigneur.

—Allons, dit-il, faites atteler.

La Huguette obéit. Elle passa devant Lucien et se courba comme l'animal qui craint de recevoir un coup de pied.

Quelques instants après, Lucien quittait la rue de Grammont, et son cheval l'entraînait vers l'hôtel de Versannes.

Il était environ midi quand il y arriva. Or, voici ce qui s'était passé quelques heures auparavant.

Au bruit de la sonnette tintant à la grille, Sylvain était venu au-devant de deux visiteurs, dont l'un n'était autre que le docteur Martin et l'autre la fille de David Carter.

Marguerite était une délicieuse créature, et réalisait, sans y songer, ce type que l'imagination fantaisiste des Français a prêté à l'héroïne du *Faust*. Car—soit dit en passant—jamais la Marguerite de Gœthe n'a été rêvée par son créateur avec ces tresses virginales, ce front pur et cette adorable ignorance du mal qui la rend digne d'intérêt. Gœthe a mis—nettement—la matière à côté de l'esprit. Marguerite tentatrice auprès du vieillard sevré de toutes joies humaines; Marguerite, digne élève de dame Gertrude, est une forte fille sensuelle, avare, et qui n'eût point déparé la collection d'Hétaïre dont Paris fait trop souvent le dénombrement.

Mais pourquoi lutter contre la légende? Marguerite a été régénérée par l'esprit français, par Scheffer, par Delacroix, par Gounod. Acceptons-la telle qu'ils nous l'ont montrée, revenons à l'amie de Desmare qui eût servi de modèle au peintre idéaliste de la Marguerite dont elle portait le nom. Le reporter—qui était artiste à ses heures—lui avait donné des conseils pour sa coiffure; elle avait les cheveux blonds, séparés sur le front et retombant sur la taille en deux tresses épaisses, la jupe longue à plis lourds. Bref, et sans qu'elle le sût, elle portait, à la façon de la mode générale, le costume que la Miolan-Carvalho a rendu légendaire.

Quant au docteur Martin, le cou serré dans sa cravate blanche, ses lunettes rivées au nez, des gants noirs aux mains, invariablement orné de l'habit de cérémonie, il avait un air grave du meilleur aloi.

—Mademoiselle Paula de Versannes? demanda-t-il à Sylvain.

—Mademoiselle est indisposée, répondit le serviteur, si cependant vous voulez me dire....

—Voici, interrompit le docteur, une lettre que je vous serais obligé de lui remettre.

C'était une enveloppe renfermant les quelques lignes de recommandation, tracées par la religieuse.

Sylvain regarda les deux personnages. On sait qu'il était bon physionomiste. Un instinct secret lui dit que c'étaient peut-être là des alliés inconnus qui survenaient; et, s'inclinant sans répondre, il se hâta de se rendre auprès de Paula.

Quelques minutes à peine s'écoulèrent.

—Mlle de Versannes vous attend, dit-il.

Et le docteur offrit son bras à la jeune fille qui souriait, joyeuse qu'elle était d'obéir à Desmare et de jouer un rôle dans une bonne action; un instant après, ils étaient introduits auprès de Paula.

Mlle de Versannes était assise dans un fauteuil, auprès de la fenêtre. Elle était vêtue de noir, et cette couleur sombre faisait d'autant plus ressortir la teinte mate et pâle de son visage. Elle répondit par une inclinaison de tête au salut du docteur.

—Monsieur, lui dit-elle, j'ai lu la lettre de Mme la supérieure des Bernardines.... Mademoiselle est la jeune fille dont la présentation m'est annoncée?

Marguerite, rougissant, s'approcha sur un signe.

—Oui, mademoiselle, répondit le docteur, Mme la supérieure a espéré que vous voudriez bien prendre sa requête en considération et faire, en la circonstance, ce qu'elle réclame de votre bienveillance....

Puis, se penchant vers Paula:

—Nous sommes seuls? demanda-t-il à voix basse.

Paula tressaillit et le regarda avec surprise.

—Oui, monsieur, fit-elle.

—Bien seuls!

—Je vous l'affirme....mais je ne comprends pas....

—Lisez ceci, dit le médecin qui lui présenta la lettre de Jean.

On se souvient qu'il suppliait Paula d'obéir au docteur, quelle que fût sa requête et si étrange que pussent paraître ses volontés.

Paula avait reconnu l'écriture: elle porta la main à son cœur pour en comprimer les battements. Et avant de lire, elle regarda encore une fois le docteur qui souriait de son bon sourire et l'encourageait de la main.

Quand elle eut achevé, des larmes jaillirent de ses yeux.

—Hélas! murmura-t-elle, espère-t-il donc encore?

—Voyons, pas d'enfantillage, dit brusquement le docteur, vous connaissez celui qui vous a écrit....

Etonnée au plus haut point du ton de bourru bienfaisant qui était habituel au médecin, elle répondit affirmativement avec une certaine hésitation.

—Eh bien, mon enfant, nous n'avons pas une minute à perdre....

—Mais.... que voulez-vous dire?

—Je veux dire que M. Jean Peyraud est un brave et honnête garçon que nous aimons, et que nous avons juré de vous tirer des griffes de ce misérable de Pretz.

—Quoi.... vous savez?

—Je sais tout ce que je dois savoir.... mais rien de plus.... Du reste, la lettre de M. Peyraud ne vous engage-t-elle pas à avoir confiance en moi?

—Vous êtes le docteur Pierre Martin?

—Oui, mademoiselle.

—Je vous écoute.

—Et vous m'obéirez?

—Je vous le promets, mais, hélas! je n'ai plus d'espérance.

—Pourquoi? Raisonnons un peu.... Nous tenons déjà M. de Pretz dans un réseau dont il aura peine à s'échapper, je vous jure.... Encore quelques jours, et nous l'aurons à jamais brisé.

Paula songeait à sa mère. Elle se disait qu'un mot de Lucien pouvait tout perdre.

Le docteur devina sa pensée:

—Lorsque nous tiendrons M. de Pretz, reprit-il, nous lui serrerons la gorge de façon à ce qu'il ne puisse parler.

—Dieu vous entende, fit Paula en soupirant.

—En attendant, aidez-nous, et nous répondons du succès. Mlle Marguerite restera auprès de vous.

Paula regarda la jeune fille; elle fut frappée de cette charmante candeur et de l'intelligence de son regard.

—Je le veux bien, dit-elle.

Et elle lui tendit la main.

—Il est bien entendu, reprit le médecin, que pour tous elle vous aura été envoyée par la supérieure des Bernardines.

—Cette lettre prouverait que je ne mens pas.

—C'est bien. Mais Marguerite vous servira d'intermédiaire. Vous nous tiendrez au courant de tout ce qui se passera.

Paula eut un frisson.

—Que craignez-vous donc?

—Tout de ce marquis de malheur: ne cherchez pas à deviner. Est-ce entendu?

—Marguerite écrira.

—Maintenant, autre chose. Le mariage est fixé à deux semaines: il se peut que ce délai ne suffise pas, ou bien telle circonstance peut se produire qui décide monsieur votre père à en avancer l'époque. Voilà ce qu'il faut éviter à tout prix.

—Par malheur, dit Paula, je ne puis rien contre la volonté de mon père.

—Je le sais, et cependant il faut que ce mariage soit rendu impossible.

—Et par quel moyen obtenir ce résultat?

Il s'approcha de Paula.

—Vous êtes malade? demanda-t-il.

—Je tousse et j'ai mal à la poitrine.

—Bien. Penchez-vous en avant.

Il appuya son oreille sur le dos de la jeune fille:

—Respirez longuement, à larges aspirations....là.... encore.

L'auscultation dura près d'une minute. Il se redressa.

(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés publiés, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un memorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou par des porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir les abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait à [illegible]

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis, Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Wave, et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
TEXAS,
Capitaine O. W. Stinde,
Commis Ed. Groves. Part tous les MERCREDIS.

Il se relie aux Chûtes, avec les bateaux à vapeur HOMER et GABY OWEN. Ces bateaux étant petits et ne tirant que très peu d'eau, ils peuvent traverser les chûtes aux plus basses eaux. Les expéditeurs de frêt peuvent être assurés qu'il n'y aura pas de retard.

ADAMS & WORK 9 Commercial Place,
M. N. JOYCE, 111 Gravier,
3 nov— Agents.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.
28sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 sept—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR.

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
H. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON. No 30 de la rue du Canal.
24juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.:	Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à midi,	Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi,	Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi.	Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur
SAINT JOHN.
Capitaine, F. BERGERON; J. C. BERGERON Commis. Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.
22 oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin. M. H. Landry et M. H. Charlet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 20 rue Conti.
16 juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
23oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Bartley,

partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin; et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.
20oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Bureau, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		100,522 08
Sur les risques d'incendie	80,099 36	
Sur les risques maritimes	14,263 30	
Sur les risques de rivières	6,129 28	100,543 [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,356 54	
Sur les risques maritimes	6,826 07	
Sur les risques de rivières	180 11	32,271 72
		67,280 [illegible]
Moins cent remis aux as	7,215 [illegible]	
Taxes	7,720 77	
Réassurances	5,705 49	
Loyer	3,250 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	15,090 63	41,273
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$ 5,836
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		58,063
Prêts sur gages		42,817
Effets pour primes à courte échéance		12,731
Actions de banque et autres actions		56,429
Biens fonciers		17,561
Primes en voie de perception		15,410
En banque		54,922
Total de l'actif		$275,886

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 18 [illegible] 1874

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
4oct—1an Gallier Court, Lettre H, N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD,
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—A la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres........ $150 en or.
Entrepont........ 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres........ $150 en or.
Entrepont........ 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres........ $25 en or.
Entrepont........ 15

Des billets de passage de Brême, Southampton, ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer;

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New York, ou à A. K. MILLER & Co, Agents, No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans. Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril —om

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
J. Whitehead, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 14 nov. à 8 h. A. M.

Passage........ $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt S. F. Phillips

Le steamer CITY OF MEXICO,
Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 20 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz........ $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,
Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 21 décembre.
13 nov—1 an

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		96,731 95
Dû par d'autres banques nationales		23,095 83
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,563 69
Primes payées		55,800 00
Echanges pour le Clearing House	$121,818 87	
Billets d'autres banques nationales	36,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$705,638
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,645 95
PASSIF.		
Capital payé		$850,000 00
Surplus		33,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,641 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,476 65
Total		$2,996,645 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes		$558,894 [illegible]
Bonds des Etats-Unis		466,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or		72,755 [illegible]
Diverses actions		17,772 [illegible]
Dû par Banques et Banquiers		8,309 [illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations		[illegible]
Dépenses courantes		[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$223,000 [illegible]	
Billets de Banques Nationales	11,599 [illegible]	
Or	14,606 [illegible]	
Chèques sur banques locales payables en currency	120,208 [illegible]	[illegible]
		$1,667,222 [illegible]
PASSIF:		
Capital payé		$500,000 00
Surplus		11,353 [illegible]
Circulation		412,000
Dépôts		712,436 [illegible]
Chèques du caissier		33,337 [illegible]
Escomptes, Intérêt et Change		479 [illegible]
Dû à Banques et Banquiers		682 [illegible]
Dividendes non-réclamés		271 [illegible]
		[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	..	9	..
10	..	11 ½	..
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	..
4	..	5 ½	..
6	..		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a.m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily at 4 40 p.m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p.m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a.m.
Through night Express, daily at 11:20 p.m

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, (excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Gallions.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7 21 A. M.	Express	11 25 P. M.
Malle	6 3 P. M.	Malle	12 20 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7 21 A. M.	Express	11 25 P. M.
Mail	6 3 P. M.	Mail	12 20 A. M.

The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" sont accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de frêt à [illegible] 3 heures.
25mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 102 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 53	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,500 00
Prêt garanti par des actions		1,009 06
Actions appartenant à la compagnie		37,550 00
Bons des Etats-Unis		8,000 00
Effets à recevoir		6,226 58
[illegible] 8 pour cent d'intérêt		19,250 0
intérêt		10,443 44
Primes en voie de recouvrement		37,490 86
Effets à recevoir pour primes		800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		13,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement		69,451 50
		$355,942 [illegible]
PASSIF.		
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action		$312,758
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées		17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé		17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées		5,546 60
Salaires non payés		769 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,120 55
		$87,564 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste	4,500 00	
Loyer et Salaires	10,679 25	—$56,129 3[illegible]
		$31,435 [illegible]
PASSIF.		
Polices ... "A"	$5,802 25	
Polices ... "B"	4,276 17	—$10,078 [illegible]
ACTIF.		
En caisse		$3,265 58
Décès payés "non réclamé"		4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton		7,540 00
Chemin de fer Canal et Claiborne		5,216 25
Banque d'Amérique		4,210 50
Banque Nationale Mutuelle		5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement		3,805 00
Meubles de Bureau		1,488 [illegible]
Effets et [illegible]		1,3[illegible]
	[illegible]	[illegible]

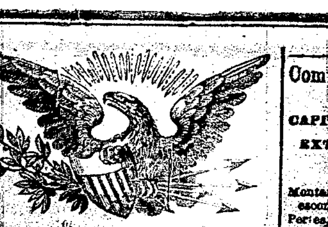

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle —ET— Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING,

NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES,
Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont venues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis. Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le plus haut prix, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de **17,000** de ces Moulins célèbres ont déjà été vendues par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêtes à être expédiées sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis, et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

LES PRESSES A VIS ROTATIVES. BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné un satisfaction parfaite, op[illegible]rant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été produite par Steadman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee,

A vendre par
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

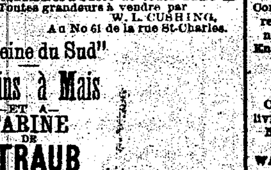

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud" Moulins à Mais —ET A— FARINE DE STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

Je vends La Machine à coudre FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING
[illegible] rue St-Charles

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........ $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$195,838 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,676 64	255,515 [illegible]
Bénéfice net		$78,361 [illegible]
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 23
		112,493 36
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 85	
Réfaction (rebate)	10,277 85	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminées	27,171 00	93,804 35
		16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par nantissement		5,739 67
Prêts garantis par hypothèque		31,006 13
Effets à recevoir pour primes		12,460 08
Actions, bons et autres obligations		42,606 33
Propriété foncière		5,447 34
Primes en voie de recouvrement		15,100 69
En caisse		27,062 53
		$143,424 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce 10 jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—1m

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu	$60,583 60	
Mer	13,339 20	
Rivières	59,181 22	—$133,004 13
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 00
		148,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		[illegible]
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$43,161 19
Réfaction (rebate)		26,334 23
Réassurances		8,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		8,170 42
Loyers		6,588 33
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		26,192 18 — $97,70[illegible]
Bénéfice net		$34,[illegible]
ACTIF.		
Effets à recevoir		$226,234 43
Mobilier		4,933 93
Actions du Harbor boat		850 00
Bons de la Ville		1,320 00
Actions de la banque de l'Etat		2,600 00
Comptes pour recouvrements net		14,672 51
En caisse		96,100 00
		$347,412 58

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$127,185 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 [illegible]	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]	126,061 5
		$53,114 1
Total de l'Actif		[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Ricks,	S. I. Nazita,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante:

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Mallard
J. E. Mondiegt	M. Bochet	P. Thiéné, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnot	Ch. Lacombe
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. E. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. E. MONDIEGT,

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

104.....rue du Canal.....104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:		
Sur risques de feu		$560,621
Sur risques de mer		57,556 10
Sur risques de rivières		55,983 02
Total des primes		$674,160 22
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$555,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$297,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	32,344 65	
	$377,476 90	
Taxes	35,609 46	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,920 07	
		$454,260 07
Profit		$102,431 55
L'Actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		$252,814 42
Bons de la ville		216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres		73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages		327,279
Effets à recevoir		88,417
Primes en voie de recouvrement		34,404
Bons de l'Etat		650
Actions d'assurance		19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.		10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association		2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall		5000 00
En caisse		106,687 29
		$1,222,699 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	—$140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,942 33	—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	127,439 58	
Argent en banque	63,089 96	—200,529 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		37,814 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875,

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février [illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$642,231
Tiré au delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,781
Mobiliers et installations	13,083
Dépenses, Courantes	4,972
Taxes payées	4,764
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 [illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,472 [illegible]
Espèces	15,186 77
Billets Legal Tender	254,000 [illegible]
	$1,504,732 [illegible]
PASSIF.	
Capital payé	$500,000 [illegible]
Surplus	11,863
Escompte	8,656
Change	2,698
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	418,000 [illegible]
Dividendes non-payés	739 [illegible]
Dépôts Individuels	567,315
Chèques Certifiés	7,615 [illegible]
Dû à des Banques Nationales	1,953
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	973
	$1,504,732 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 28 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact:
F. POURSINE,
[illegible]
[illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes		$783,975 [illegible]
Tiré en sus		4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		300,000
Bons des Etats-Unis en caisse		100,000 00
Autres actions et Bons		39,085 [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat		66,627
Dû par d'autres banques nationales		7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat		1,251
Propriété foncière, mobilier et installations		8,900 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées		11,163 2
Primes payées		49,000 0
Echanges pour le Clearing-House		104,313 [illegible]
Billets d'autres banques nationales		8,678 [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)		641 [illegible]
Espèces		27,673
Billets Legal Tender		219,120
Total		$1,692,490 [illegible]
PASSIF:		
Capital payé		$300,000
Surplus		37,000
Autres profits non partagés		47,022
Billets de banques non rachetés		269,995
Dividende non payés		340 [illegible]
Dépôts individuels	$888,591 73	
Certificats de dépôts, payables sur demande	[illegible] 000 00	
Chèques certifiés	11,312	
Chèques de caissiers non payés	24,037	—1,025,163 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales		13,956 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		8,639 [illegible]
Total		$1,692,490 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé ... pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.		
Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,801 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,324 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,033 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 45,102 90	
Pertes par le feu $151,144 58		
Pertes sur mer 57,422 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 61,427 45		
	270,[illegible]	
Dépenses générales	65,2[illegible]	
Taxes	19,4[illegible]	
Commissions	35,550	
Réfaction (rebate)	51,494 70	
		476,836 08
Bénéfice net		$ 27,202 71
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse	$ 65,050 89	
Primes en voie de recouvrement	92,123 77	
Garanties et billets hypothécaires	211,859 54	
Effets à recevoir pour primes	12,481 04	
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 55	
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 56	
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21	
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61	
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77	
Autres propriétés foncières	70,522 64	
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70	
Compte suspendu	2,070 16	
		758,580 68
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,801 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,727 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	
		$677,822
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,972 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BENTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:		
Sur risques de feu		$114,052 [illegible]
Sur risques de mer		59,281 [illegible]
Sur risques de rivières		29,563 [illegible]
Total des primes		$202,900 [illegible]
Moins primes rendues		2,164 77
Primes acquises		$199,[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$5,165 [illegible]	
Pertes sur mer	42,110 7[illegible]	
Pertes sur rivières	15,476 5[illegible]	
		$102,632 [illegible]
Réassurances		11,916 [illegible]
Réfactions (rebate)		9,682 07
Taxes		7,493 5[illegible]
Loyer		2,750 00
Dépenses, et profits et pertes		35,624 [illegible]
		$18,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:		
Capital en Stock-notes		[illegible]
Comptant		42,438 0
Comptes en voie de collection		15,880 [illegible]
Billets recevables		[illegible]
Prêts sur garantie		60,050 00
Prêts sur hypothèques		41,546 [illegible]
Stocks et Bons		4,570 [illegible]
Installations de bureaux et meubles		2,000 [illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.		5,125 [illegible]
		$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes		2,196
		$294,320 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	E. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	A. Bell,	W. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:		
Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	65,867 57	
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$261,209 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,155 43
		$211,053 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$54,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 21	
Sur les risques de rivières	18,231 71	—100,544
		$110,299 [illegible]
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	15,623 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 90	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	— 48,641 [illegible]
Bénéfice net		$61,597 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$50,716 [illegible]
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis		204,047 [illegible]
Primes en voie de recouvrement		421 [illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.		3,355 [illegible]
Propriété foncière		4,567 [illegible]
Billets d'actions (stock notes)		262,226 [illegible]
		$563,355 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé.........10 pour cent
Dividende sur le susdit.........5 "
Dividende primes remboursées.........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	J. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

Meubles. Meubles.

W. B. STEVENSON,

AU No 63 DE LA RUE DU CAMP

Les personnes qui tiennent ou sont sur le point de tenir maison sont priées de se rappeler qu'elles trouveront, au susdit magasin, tout ce dont on peut avoir besoin dans un ménage.

Les prix y sont des plus modiques.
13juin—1an